

AXES STRATÉGIQUES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

FICHES ACTIONS

Participer au développement des compétences des enfants du territoire

Penser une offre éducative de qualité complémentaire de celle apportée par les familles, l'Education Nationale et les structures associatives ou institutionnelles du territoire

S'appuyer sur le patrimoine, notamment naturel et culturel de la commune, pour favoriser les rencontres et la découverte de l'existant

- 1• Développer l'offre locale de loisirs éducatifs
- 2• Faciliter l'implantation de l'Outil en Main
- 3• Créer un Conseil Municipal des Enfants de Gennes-Val-de-Loire

- 4• Développer les projets intergénérationnels
- 5• Développer des projets avec les acteurs du territoire Culture - Patrimoine - Sports - Sciences - Arts - Numérique...
- 6• Développer les dispositifs financiers d'aide aux loisirs sportifs ou culturels pratiqués sur le territoire

Penser et positionner l'enfant au cœur de l'action éducative de la commune

Faciliter les transitions entre les différents espaces et les différents temps pour les enfants accueillis dans les structures du territoire

Garantir la cohérence des parcours éducatifs des enfants accueillis dans les services municipaux de Gennes-Val-de-Loire

- 7• Poursuivre et renforcer les projets inter-sites
- 8• Créer des interactions entre les différents espaces Maison de l'Enfance - Ecoles - Accueil de loisirs la Ribambelle
- 9• Imaginer une continuité après l'accueil de loisirs la Ribambelle

- 10• Poursuivre le tronc commun de formation pour les agents municipaux intervenants sur les temps péri et extrascolaires
- 11• Décliner, coordonner et animer les valeurs éducatives dans toutes les équipes du service Education - Enfance
- 12• Ecrire la Charte des enfants de Gennes-Val-de-Loire

Participer à l'accompagnement de la parentalité sur le territoire

Dans le cadre des actions municipales, développer les projets en faveur du lien « parent-enfant »

Aider et soutenir les familles du territoire dans leur rôle éducatif, chaque fois que nécessaire

- 13• Organiser des temps dédiés à la présence des parents dans les structures municipales
- 14• Organiser des temps ponctuels « parent-enfant », dans le cadre des dispositifs communaux.

- 14• Participer au travail partenarial conduit sur le territoire autour de l'accompagnement à la parentalité
- 16• Réfléchir à la mise en place d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)